

# TPE-PME, BÉNÉFICIEZ D'UNE AIDE POUR RÉDUIRE LES RISQUES PROFESSIONNELS

JUSQU'À  
**25 000 €**  
DE SUBVENTION



Les accidents du travail et maladies professionnelles entraînent absentéisme, désorganisation et baisse de productivité au sein de votre entreprise.

L'Assurance Maladie – Risques professionnels propose des aides financières aux entreprises de moins de 50 salariés pour faciliter l'investissement dans des solutions de prévention.

Pour demander votre aide, rendez-vous sur [ameli.fr/entreprise](https://ameli.fr/entreprise)